

Batiffol, Henri et Lagarde, Paul. Droit international privé, tome II. 7e édition, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1983, 701 p.

Alain Prujiner

Volume 15, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701713ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701713ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Prujiner, A. (1984). Compte rendu de [Batiffol, Henri et Lagarde, Paul. Droit international privé, tome II. 7e édition, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1983, 701 p.] *Études internationales*, 15(3), 638–639.  
<https://doi.org/10.7202/701713ar>

totalitaire » et « le système de valeurs... essentiellement nationaliste » de ces États (pp. 11, 183). C'est dommage que l'auteur n'ait pas défini ces concepts et ne les ait pas discutés pour éclairer celui de démocratie.

Pour ce qui est de la troisième partie, elle offre un tour d'horizon sur la situation internationale rappelant quelques faits que l'on peut situer dans les deux ou trois dernières décennies. Comme pour la deuxième partie, l'information qu'on y retrouve est présentée sans aucun traitement particulier et ne constitue pas une source documentaire pour la recherche. Par exemple, on aurait aimé connaître la date et, peut-être, le lieu de publication (ou la source) de l'« étude récente (*sic*) réalisée par le gouvernement des États-Unis », intitulée : « *Global 2000* », (p. 160, note 1, les guillemets et le souligné sont de l'auteur).

Le tableau que brosse l'auteur est juste assez sombre pour servir de fond et mettre en relief un panégyrique sur : « La régionalisation – et dans une phase plus avancée et plus lointaine l'unité inter-régionale – devient ainsi le mot-clé de l'avenir faisant justice de certaines utopies proclamées jusqu'ici » (pp. 175-176, *sq*). Cette note, pour élever l'accent sur l'intégration régionale, n'est pourtant que l'appogiature qui prélude du crescendo de la dithyrambe prosélytique offerte dans la conclusion. Si ce n'était de l'amalgame inutile à la promotion de l'intégration régionale, dont on a fait mention plus haut, on aurait pu dire que le « ton grave et convaincu » (p. 12) attribué à l'auteur par son préfacier, n'était tout au plus que celui d'une apologie.

Même si cet essai est bien écrit, ce qui en rend la lecture agréable et rapide, il n'en demeure pas moins qu'il n'est qu'une mise à jour de l'actualité dont « l'aspect descriptif est intéressant » (*sic*) uniquement en ce qui concerne la Communauté européenne. Toutefois, cela n'en fait pas une source d'information privilégiée. D'autre part, il n'y a pas de liste des abréviations et des sigles et la bibliographie est restreinte à treize ouvrages.

Enfin, notre critique tient, mais en partie seulement, au fait que depuis le milieu des années '70, aucun développement théorique

significatif n'a été publié sur l'intégration et que parmi le nombre imposant d'articles et d'essais publiés depuis, la plupart ressassent l'acquis et, si quelques ouvrages essentiels pour l'information émergent, il s'en trouve peu qui sont un apport pour la recherche. Dans ces conditions on est justifié d'être critique et on a le droit, sinon le devoir, d'être exigeant.

Jean-Yves CHOUINARD

*Département de science politique,  
Université Laval, Québec*

#### *DROIT INTERNATIONAL ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES*

BATIFFOL, Henri et LAGARDE, Paul.  
*Droit international privé*, tome II. 7<sup>me</sup> édition, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1983, 701 p.

La réédition de ce second tome permet maintenant de disposer d'une version complètement à jour de l'ensemble de ce traité fondamental. Un compte rendu de la 7<sup>me</sup> édition du premier tome a déjà été publié dans ces pages (voir *Études internationales*, 1982, vol. 13, p. 382) et les remarques d'ensemble sur la qualité du travail accompli sont tout aussi valables pour le second tome.

Celui-ci est consacré à l'étude détaillée des règles de rattachement applicables en France ainsi qu'aux conflits de juridictions. Le mode de présentation, devenu classique du genre, n'a pas été modifié et se fonde toujours sur les grandes catégories traditionnelles : Statut personnel, Statut réel et Actes et faits juridiques. Sur aucun de ces points il n'y a de revirement majeur des auteurs. Ils continuent à défendre vigoureusement, et avec talent, les principes du rattachement bilatéral malgré les assauts qu'ils subissent du législateur français et d'autres théoriciens. La rédaction a donc été largement remaniée pour tenir compte des problèmes nouveaux qui ont surgi. Malgré tout il est difficile de couvrir adéquatement une évo-

lution qui s'accélère et il est surprenant, par exemple, que la nouvelle convention des Nations Unies sur la vente internationale signée à Vienne en 1980 fasse seulement l'objet d'une allusion rapide alors que la France l'a ratifiée. Mais il est vrai qu'elle n'est pas encore en vigueur. Par contre, les développements forts récents provoqués par les nationalisations ont été l'objet d'analyses plus fournies.

Il s'agit donc plus que d'une mise à jour et l'ouvrage est indispensable pour tous ceux qui ont besoin d'informations adéquates sur le droit international privé français et européen. Par contre, il faut bien avouer que le temps d'un remaniement plus complet semble venu. Certains développements paraissent un peu dépassés et il faudrait envisager une refonte de quelques parties afin d'en adapter le plan à une matière qui s'est profondément modifiée. Le succès dont témoigne cette 7<sup>ème</sup> édition est largement mérité et se maintiendra sans aucun doute avec des effets en ce sens.

Alain PRUINER

Faculté de droit  
Université Laval, Québec

FELD, Werner J.; JORDAN, Robert S., et HURWITZ, Leon, *International Organizations. A Comparative Approach*, New York, Praeger Publishers, Coll. « Praeger Special Studies », 1983, 354 p.

Ce nouveau manuel sur les organisations internationales attire l'attention par son titre et par ses auteurs. L'approche comparative annoncée par le titre apparaît, en effet, comme une caractéristique assez rare. D'autre part, les auteurs, et particulièrement Feld et Jordan, ont beaucoup écrit sur ce sujet, le premier mettant l'accent sur les organisations non gouvernementales et sur l'Europe de l'Ouest, le second sur l'administration internationale.

L'analyse comparative conduite par les auteurs procède par questions et c'est à l'intérieur de chaque chapitre que s'établit d'abord la comparaison des organisations internationales. Le contenu du manuel est ordonné autour

de trois questions fondamentales qui sont aménagées en huit chapitres. Les trois questions sont: pourquoi des organisations internationales sont-elles créées? comment accomplissent-elles leurs tâches? et jusqu'à quel point réalisent-elles les objectifs pour lesquels elles furent établies au départ? Le chapitre 1 examine diverses conceptualisations des rôles et fonctions des organisations inter-gouvernementales (OIG). La création des OIG est l'objet du chapitre 2 tandis que les chapitres 3 et 4 présentent successivement les aspects institutionnels et bureaucratiques ainsi que les processus par lesquels se prennent les décisions et s'élaborent les politiques. L'allure générale de ces premiers chapitres apparaît plutôt conforme au contenu habituel de ce type de manuel.

Le chapitre 5 présente une plus grande originalité en examinant les interactions des OIG avec leurs États membres et avec les autres OIG sous l'angle des objectifs de politique interne et de politique étrangère poursuivis par les États. En d'autres mots, ce chapitre considère les OIG comme des instruments des politiques nationales. L'originalité marque également le chapitre 6 en ce sens qu'il est entièrement consacré au rôle des organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le processus de décision des OIG. Dans le chapitre 7, par ailleurs, les auteurs analysent le concept de régime international, dont l'usage se répand rapidement, en le situant par rapport à celui d'OIG. Enfin, le chapitre 8, très court, sert de conclusion en évaluant le succès ou l'échec des OIG par la qualité de l'accomplissement de leurs tâches dans le passé, le présent et le futur.

À l'exception du premier et du dernier, tous les chapitres sont construits d'une manière identique. Les premières pages servent à exposer les concepts et les propositions que les auteurs avancent pour l'analyse de la dimension qui est traitée dans le chapitre. Si les auteurs ne développent pas de théorie nouvelle sous ce rapport, ils éveillent l'intérêt par la présentation qu'ils font des éléments théoriques existants empruntés aux approches structurelle-fonctionnelle, décisionnelle, historique et juridique. Cet intérêt vient de la façon dont ils posent les questions et de l'aménagement